

CONSEIL MUNICIPAL DE DOMBLANS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 février 2021 A 18 heures 30 à la salle des fêtes de DOMBLANS

L'an Deux Mille vingt et un, le dix-huit février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

Étaient présents : Roger BALLETT, Karine BLONDEAU, Gilles CAMPY, Céline CANNARD, Rémi COURTOU, François FOUCQUART, Sandrine GAUCHET, Monique GAUDRON, Amandine GUICHARDOT, Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN, Brigitte MATHIEUX, Jean NOZIERE, Frédéric OLIVIER, Marie-Noëlle ROY, Emmanuel RIZZI, Annie SALOMON DU MONT, Jérôme TOURNIER.

Excusée : Chrystel MEULLE donne pouvoir à Sandrine GAUCHET

Secrétaire de séance : Karine Blondeau

M. TOURNIER propose de désigner Mme BLONDEAU, secrétaire de séance. Celle-ci accepte.
Le Conseil à l'unanimité désigne Mme BLONDEAU secrétaire de séance.

1 . Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2021.

Il est adopté à l'unanimité.

2 Approbation compte de gestion

M. TOURNIER rappelle que les comptes de gestion sont établis par les comptables locaux à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire entre janvier et mars N+1 pour les opérations comptables passées en N. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Il s'agit donc de statuer sur la bonne tenue du compte de gestion par le comptable public.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3 Approbation compte administratif

M. Tournier informe le conseil municipal que la Capacité d'autofinancement nette (CAF) de la commune s'élève à 287 897 €, l'en-cours de la dette au 31 décembre 2020 est de 226 764 € et le ratio dette / CAF de 0,74. Il précise que le seuil d'alerte pour une collectivité locale est de 1. Au-delà de ce seuil, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir de façon excessive à l'emprunt ou limiter ses investissements. L'annuité de la dette en 2020 : 22 634 €.

Le maire sort de la salle.

Mme Gaudron rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur (maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Elle présente les comptes :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	494 519.00	1 288 277.84	494 519.00		989 038.00	1 288 277.84
Opérations de l'exercice	806 024.78	1 110 335.21	303 558.43	994 651.74	1 109 583.21	2 104 986.95
TOTAUX	1 300 543.78	2 398 613.05	798 077.43	994 651.74	2 098 621.21	3 393 264.79
TOTAUX CUMULES		1 098 069.27		196 574.31		1 294 643.58
Résultats de clôture		1 098 069.27		196 574.31		1 294 643.58
RESULTATS DEFINITIFS		1 098 069.27		196 574.31		1 294 643.58

Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		130 969.73		44 406.70		175 376.43
Opérations de l'exercice	229 448.46	263 943.35	20 934.93	49 776.58	250 383.39	313 719.93
TOTAUX	229 448.46	394 913.08	20 934.93	94 183.28	250 383.39	489 096.36
Résultats de clôture		165 464.62		73 248.35		238 712.97
TOTAUX CUMULES		165 464.62		73 248.35		238 712.97
RESULTATS DEFINITIFS		165 464.62		73 248.35		238 712.97

Adopté à l'unanimité.

4 Instauration d'un droit de préemption carte communale de Bréry

Après avoir rappelé les principes du droit de préemption urbain, en particulier dans le cadre d'une carte communale, M. Tournier indique qu'il souhaite maîtriser le foncier bâti et non bâti à l'intérieur de la commune déléguée de Bréry, en particulier dans la zone constructible. Il semble en effet nécessaire en cas de projet d'aménagement ou d'opportunité immobilière sur des terrains nus ou non de pouvoir préempter si nécessaire, comme c'est le cas actuellement dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Domblans.

Proposition adoptée à l'unanimité

5 Mise à jour du règlement bourse au permis de conduire

Suite à une demande de bourse au permis de conduire M. TOURNIER et MME GAUDRON ont estimé que la bourse instituée par la commune en 2015 pouvait être plus progressive. Ils ont proposé des documents de travail, une charte d'engagement du bénéficiaire, un règlement et une convention avec l'auto-école partenaire. M. Nozière avait fait en amont du conseil la proposition suivante concernant les bénéficiaires :

Quotient Familial	Aide apportée	Nombre d'heures dues
Moins de 600 €	800 €	80
Entre 600 et 1000 €	600 €	60
Entre 1000 et 1200 €	400 €	40

Le nombre d'heures dues s'entend comme un engagement à effectuer pour la commune des travaux d'intérêt communal ou mettre à disposition ses compétences et participer aux journées nettoyage de printemps organisées par les associations et la municipalité.

MM. FOUCQUART et OLIVIER regrettent que ces heures ne soient pas identiques pour tous les bénéficiaires quelle que soit l'aide apportée. Ils regrettent la stigmatisation des bénéficiaires les plus dans le besoin.

M. TOURNIER répond que cette progressivité permet une équité dans le traitement et n'est pas du tout une stigmatisation.

M.FOUCQUART souligne des incohérences dans les trois documents. Ces documents seront pris par Mme GAUDRON, et envoyés à l'ensemble du conseil municipal.

La proposition de M.NOZIERE est adoptée par 16 voix contre trois.

La charte d'engagement est adoptée à l'unanimité.

La convention est adoptée à l'unanimité.

6 Instauration d'un groupe de travail « jeunes »

M.TOURNIER présente un groupe de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans qui a souhaité se réunir pour réfléchir au devenir de la commune et plus globalement s'inscrire dans la démarche village du futur. Afin de leur accorder la même légitimité que les comités consultatifs, il convient de délibérer pour en accepter la composition : *Nathan Vieux, Paul Clerc, Vincent Clerc, Anaïs Baudry, Orlane Chevaux*. Ils ont présenté leur travail lors du conseil municipal.

M.NOZIERE demande si ce groupe peut accueillir d'autres jeunes.

M.CLERC répond par l'affirmative.

M.OLIVIER ajoute qu'une information sera mise en place sur le site internet et sur les réseaux sociaux durant un mois pour permettre à d'autres jeunes de s'investir.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce comité consultatif des jeunes.

7 Instauration d'un groupe de travail « ados »

M.TOURNIER présente un groupe d'adolescents qui ont décidé de constituer un groupe de travail pour réfléchir aux enjeux de la commune et plus globalement s'inscrire dans la démarche village du futur. Afin de leur accorder la même légitimité que les comités consultatifs, il convient de délibérer pour en accepter la composition. Ce groupe est constitué de *Romane Gaume, Noémie Bichon, Zélie Baudry, Lina Chevaux, Louise Grouillon, Ferréol Tournier*. Il est précisé que ce groupe n'est pas figé et reste ouvert à tous les adolescents du territoire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce groupe d'adolescents.

8 Présentation du projet vidéo.

Mme Cannard présente le projet de dessins et de vidéos qu'elle souhaite mettre en place avec le groupe d'adolescents et le calendrier de faisabilité. Il est destiné aux enfants de 6 à 15 ans Il s'agit d'un concours de dessin pour les 6 à 11 ans et un concours avec montage vidéo pour les 11 à 15 ans

Elle précise que toute aide est la bienvenue pour mener à terme ce projet et continuer l'élan après.

Questions diverses :

Point sur la gare marchandises : M.GROUILLON présente les photos qu'il a prises concernant la structure de ce bâtiment et informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de le démolir. Il pense que des études de dépollution des sols doivent être entreprises.

CR commissions urbanisme/ développement économique : un lotissement est prévu route de La Muyre avec CT constructions. Un projet d'aménagement doit être déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Domblans, le 19 février 2021

La secrétaire de séance K.BLONDEAU



Le maire, J. TOURNIER

